

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

**Sixième réunion d'information de la Cour pénale internationale
à l'intention du corps diplomatique**

**Résumé des activités depuis la quatrième session de l'Assemblée des États
parties tenue du 28 novembre au 3 décembre 2005**

**Document d'information
(tel que diffusé le 20 mars 2006)**

La Haye, 23 mars 2006

Le 17 mars, la Chambre préliminaire I a levé les scellés dont faisait l'objet le mandat d'arrêt délivré contre M. Thomas Lubanga Dyilo pour des crimes commis sur le territoire de la République démocratique du Congo depuis le mois de juillet 2002. M. Lubanga, de nationalité congolaise et fondateur présumé de l'Union des Patriotes congolais (U.P.C.), fut arrêté et placé le jour même sous l'autorité de la Cour pénale internationale. M. Lubanga devra répondre d'accusations de crimes de guerre, à savoir d'avoir procédé à la conscription et à l'enrôlement de force d'enfants de moins de quinze ans et de les avoir fait participer activement à des hostilités, tel que l'énonce l'article 8 du Statut de Rome.

L'audience de première comparution de M. Lubanga a été tenue le 20 mars devant la Chambre préliminaire I. Durant cette audience publique, la Chambre préliminaire I a vérifié que M. Thomas Lubanga avait été informé des crimes qui lui sont imputés et des droits que lui reconnaît le Statut de Rome.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de la Cour: <http://www.icc-cpi.int>

La Cour pénale internationale

La Cour pénale internationale est à présent parée pour mener à bien ses premiers procès. Les premiers mandats d'arrêt ont été délivrés, le quartier pénitentiaire, désormais pleinement opérationnel, est prêt à accueillir les personnes remises à la Cour en vue de leur détention et les paramètres techniques propres à assurer le bon fonctionnement de la salle d'audience I ont été réglés. Des programmes de formation ont été mis sur pied pour former des interprètes dans les langues des pays où la Cour mène ses activités et une liste des conseils habilités à être désignés pour assister les personnes accusées et les victimes a été établie. De même, des mesures de soutien, de protection et de logistique ont été prises pour recevoir les témoins au siège de la Cour et des activités d'information sur l'état d'avancement des procédures judiciaires sont régulièrement menées depuis la récente inauguration de la salle de conférence et du centre de presse réservé aux journalistes afin de leur permettre de rédiger et d'envoyer leurs articles. La Cour a également mené un certain nombre d'actions de sensibilisation en Ouganda et en République démocratique du Congo dans le but d'expliquer son travail et d'informer les populations sur les droits des victimes et des témoins lors des procédures. Soucieuse de mieux faire connaître ses activités et de bien cerner les besoins de communication propres aux situations faisant l'objet d'une enquête, elle s'est employée à développer et renforcer ses relations avec les responsables locaux, les représentants de la société civile, les milieux juridiques, la presse et l'opinion publique en général.

La Cour se prépare également à faire face à l'avenir. A la demande de l'Assemblée des États parties, elle prépare actuellement une série d'objectifs généraux doublés d'un catalogue de résultats assignés à l'institution tout entière. Pour ce faire, ses services travaillent à la mise au point d'un Plan stratégique détaillant la mission et les objectifs de la Cour pour les années à venir, ainsi que la stratégie permettant d'atteindre ces objectifs. Les hauts responsables de la Cour ont d'ores et déjà avalisé la première version du Plan, de sorte qu'il ne restera plus qu'à soumettre ses modalités au Comité du budget et des finances au mois d'avril. Nous entendons consulter d'autres acteurs externes sur le Plan et nous prévoyons que le Plan devrait être disponible dans sa version finale avant la prochaine Assemblée des États parties. Parmi ses grands axes, citons la garantie de l'impartialité, de la transparence et de l'efficacité de la Cour, le développement de son identité institutionnelle et la protection des droits de tous les participants à la procédure.

L'élaboration du Modèle de capacité de la Cour s'inscrit lui aussi dans le droit fil du processus de planification stratégique. Ce modèle est un outil destiné à évaluer le nombre d'enquêtes, de procès et d'appels susceptibles d'être menés par la Cour durant une année moyennant différentes enveloppes budgétaires. Il permettra également de mieux ajuster les ressources aux activités mises en œuvre et servira, ce faisant, de base aux débats entre la Cour et l'Assemblée des États parties.

La Cour entend poursuivre son travail d'information auprès des États, des organisations internationales et des ONG par tous les moyens appropriés, y compris en organisant régulièrement des séances d'information à l'intention du corps diplomatique ainsi que des réunions en son siège ou ailleurs. Publié en amont de la réunion d'information du 23 mars, le présent dossier fait le point sur les activités et les derniers développements concernant la Présidence et les Chambres, le Bureau du Procureur, le Greffe et le Secrétariat de l'Assemblée des États parties depuis la quatrième session de l'Assemblée des États parties qui s'est tenue du 28 novembre au 3 décembre 2005.

I. Présidence

- La Présidence a approuvé le Règlement du Greffe le 6 mars 2006 conformément à la disposition 1^{re} de la règle 14 du Règlement de procédure et de preuve (RPE). Le RPE régit un certain nombre de questions essentielles ayant trait notamment aux procédures intentées devant la Cour, aux responsabilités du Greffier à l'égard des victimes et des témoins, aux conseils et à l'aide judiciaire ainsi qu'à la détention.
- La Présidence a achevé, avec l'appui de la Section des avis juridiques du Greffe, les négociations relatives à l'accord de coopération avec l'Union européenne (UE) et procédé aux derniers préparatifs en vue de la signature définitive de l'accord.
- La Présidence a poursuivi ses efforts, de concert avec l'État hôte, en vue d'achever les négociations relatives à l'Accord de siège dont le texte devrait bientôt être finalisé en dépit de quelques points d'importance restés encore en suspens.
- La Présidence a entamé la procédure de recrutement du responsable du Bureau de liaison de New York.
- La Présidence a réuni à plusieurs reprises le Conseil de coordination, notamment sur la question des objectifs stratégiques de la Cour.
- La Présidence a rencontré divers responsables de gouvernements, d'organisations internationales et d'ONG au siège de la Cour.
- La Présidence nouvellement élue a constitué les Chambres préliminaires suivantes :
 - Chambre préliminaire I: les juges Claude Jorda, Akua Kuenyehia et Sylvia Steiner
 - Chambre préliminaire II: les juges Mauro Politi, Fatoumata Dembele Diarra et Ekaterina Trendafilova
 - Chambre préliminaire III: les juges Hans-Peter Kaul, Sylvia Steiner et Ekaterina Trendafilova

Principales activités prévues

- Recrutement du responsable du Bureau de liaison à New York et mise en place du Bureau.
- Présentation au Comité du budget et des finances d'un rapport d'étape sur le Plan stratégique et le Modèle de capacité de la Cour en vue de sa session d'avril.

II. Chambres

- Les Chambres ont tenu des audiences et rendu des décisions au stade préliminaire sur des questions telles que la participation des victimes aux procédures ou la levée des scellés sur certains documents (voir le site Internet de la Cour, <http://www.icc-cpi.int> pour les décisions, ordonnances et autres informations relatives aux audiences, y compris le calendrier des audiences).
- Le 10 mars, les six juges élus par l'Assemblée des États parties le 26 janvier ont solennellement prêté serment au siège de la Cour, à La Haye.
- Le 11 mars, les juges ont tenu leur septième session plénière, au cours de laquelle :
 - ils ont élu les membres de la Présidence pour un mandat de trois ans. Les juges Philippe Kirsch (Canada) et Akua Kuenyehia (Ghana) ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de Président et première vice-présidente. Le juge René Blattmann (Bolivie) a été élu second vice-président;
 - ils ont débattu de l'affectation des juges aux différentes sections. La juge Ekaterina Trendafilova a été affectée à la Section préliminaire.
- Le 27 février, le Comité consultatif chargé de la révision des textes a élu son président en la personne du juge Erkki Kourula. Conformément à la disposition 2 de la norme 4 du Règlement de la Cour, le président du comité est élu pour un mandat de trois ans.

Enquête en République démocratique du Congo (RDC)

- Missions consacrées à la conduite d'enquêtes, d'entretiens avec des témoins et à la collecte de documents ;
- Missions conduites conjointement avec le Greffe, ayant pour objet d'évaluer les conditions de sécurité et de mettre sur pied des accords de protection des victimes ;
- Poursuite de la concertation avec les tiers pour l'obtention d'informations confidentielles nécessaires à la poursuite des enquêtes ;
- Participation aux audiences de la Chambre préliminaire concernant, entre autres, une occasion unique d'obtenir des renseignements, et soumission d'écritures ;
- Conduite d'analyses complémentaires à la lumière des procédures judiciaires annoncées en RDC ;
- Participation à des actions de sensibilisation et à l'élaboration de divers plans de sensibilisation et de communication.

Enquête en Ouganda

- Conduite de missions d'enquête, audition de témoins et collecte de documents en vue de la tenue d'audiences de confirmation des charges ;
- Poursuite des analyses de sécurité et maintien des mesures de protection des victimes et des témoins en concertation avec le Greffe ;
- Participation aux audiences devant la Chambre préliminaire concernant les questions de sécurité et l'état d'avancement de l'enquête en relation avec l'article 53 ;
- Missions d'assistance et de participation à diverses activités de sensibilisation en concertation avec le Greffe, planification d'ateliers de formation prévus pour la mi-mars ;
- Prises de contact concertées avec le Greffe afin d'appuyer les tentatives d'arrestation et de conclure des accords relatifs à la remise de suspects.

Enquête au Darfour

- Conduite de trois missions au Soudan : la première en novembre 2005 pour débattre des conditions de coopération ; la deuxième en janvier 2006 pour assister au sommet de l'Union africaine (UA) et obtenir la collaboration de l'UA ; la troisième en février 2006 pour régler les questions de recevabilité et de coopération ;
- Conduite de missions dans des pays tiers à des fins de sélection et d'audition de témoins ;
- Consolidation de la présence sur le plan opérationnel dans la région ;
- Poursuite de la collecte et de l'analyse de documents, y compris de documents officiels, de rapports d'organisations ainsi que d'enregistrements photo et vidéo ;
- Analyse des crimes et des questions de recevabilité, d'intérêts de la justice, de sécurité et de coopération ; mise à jour des stratégies d'enquête et de collecte des documents ;
- Contacts avec l'UA en vue de la conclusion d'un accord, contacts avec la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) et demandes d'assistance adressées à l'une et à l'autre ;
- Rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies en décembre 2005¹

¹ http://www.icc-cpi.int/library/organs/otp/LMO_UNSC_ReportB_En.pdf

Analyse

- Publication en février 2006 du « Bilan des communications reçues par le Procureur », une analyse résumée de toutes les communications² ;
- Achèvement de l'analyse approfondie de la situation en Irak et annonce que les critères énoncés dans le Statut ne sont pas remplis pour motiver l'ouverture d'une enquête ;
- Achèvement de l'analyse de la situation au Venezuela et annonce que les critères énoncés dans le Statut ne sont pas remplis pour motiver l'ouverture d'une enquête.

Coopération

- Demandes de coopération envoyées à divers États et organisations internationales ;
- Conclusion de quatre nouveaux accords avec des organes du système des Nations Unies et d'un nouvel accord avec un État en vue de faciliter la conduite d'enquêtes ;
- Participation aux négociations relatives à l'accord UE-CPI appelé à être signé par le Président en avril ;
- Participation à la deuxième table ronde ONU-CPI au siège de la Cour à La Haye ;
- Demande d'autorisation en vue d'informer le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine de l'état d'avancement de l'enquête.

Autres activités

- Participation de l'ensemble du personnel du BdP à des exercices de planification stratégique en vue d'examiner et renforcer les pratiques et de développer le Plan stratégique du BdP en complément de celui de la Cour ;
- Achèvement de la première version du Projet d'outils juridiques mis à la disposition d'autres juridictions par le biais du site Internet de la CPI ;
- Engagement de consultants sur la stratégie de communication du BdP en général et sa stratégie de communication sur le Darfour en particulier.

² http://www.icc-cpi.int/organs/otp/otp_com.html

Greffes

Budget au 28 février 2006

- Contributions reçues : 23,78% du budget total pour 2006 (80 417 200 €)
- Contributions reçues : 83,67% du budget total pour 2005 (66 891 200 €)
- Le montant des contributions non acquittées pour 2002-2003 et 2004 représente respectivement 0,18% et 6,23%.

Ressources humaines au 1^{er} mars 2006

Effectifs à titre permanent : 383 (femmes 47,78%, hommes 52,22%)

Personnel selon la répartition géographique :

- 15,61% du Groupe des États d'Afrique (objectif : 12,70%)
- 4,05% du Groupe des États d'Asie (objectif : 7,65%)
- 6,94% du Groupe des États d'Europe orientale (objectif : 7,01%)
- 10,98% du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (objectif : 14,43%)
- 62,43% du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (objectif : 59,25%)

Nombre de candidatures reçues en 2006 (jusqu'au 1^{er} mars) : 3 500

I. Siège

1. Direction des services administratifs communs

- **Information et technologies de l'information** : Progiciel de gestion intégré / mise en service du module Voyages le 3 janvier 2006
- **Services généraux** : Octroi de la licence d'utilisation pour l'Aile D du bâtiment de l'Arc (les locaux sont opérationnels)

2. Direction du service de la Cour

- Le quartier pénitentiaire de la CPI (locaux provisoires dans la prison de Scheveningen) est opérationnel.
- Le programme de formation des interprètes paraprofessionnels en acholi et swahili/lingala a été lancé. Le groupe d'experts en terminologie acholi a été mis sur pied.
- Les services de soutien, de protection et de logistique sont prêts pour recevoir les témoins au siège de la Cour.
- Des programmes de formation ont été proposés aux équipes d'enquêteurs du Bureau du Procureur dans le domaine du soutien et des bonnes pratiques.

3. Direction des victimes et des conseils

- La liste des conseils habilités à être désignés pour assister les personnes accusées et les victimes comporte 136 noms à ce jour.
- Le projet visant à garantir la mise en place de mécanismes appropriés de contrôle et d'évaluation des performances du système d'aide judiciaire aux frais de la Cour est en cours.

4. Section de l'information et de la documentation

- Le centre de presse est opérationnel. La première réunion avec les journalistes a eu lieu le 28 février 2006.
- L'identité visuelle de la CPI est devenue une réalité.

5. Section des avis juridiques

- 27 janvier 2006 - Séminaire sur les textes d'application
- 100% des textes législatifs mettant en application le Statut de Rome ont été transposés dans une base de données spéciale de la CPI.

Autres activités

- Les cinquièmes Rencontres stratégiques Greffe-ONG ont eu lieu au siège de la Cour les 26 et 27 janvier.
- La Table ronde entre la CPI et les agences de l'ONU s'est tenue au siège de la Cour les 23 et 24 janvier.
- Une réunion avec l'Organisation internationale de la Francophonie s'est déroulée à Paris le 31 janvier.
- La réunion annuelle des Greffes de la CPI, du TPIR, du TPIY et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a eu lieu les 1^{er} et 2 mars à Genève.
- Le Bureau du conseil public pour les victimes a été institué le 19 septembre 2005 par la nomination du conseil principal. Le Bureau est une entité indépendante qui fournit une assistance aux victimes et représentants légaux des victimes. Le Bureau œuvre actuellement au recrutement de son personnel et à la finalisation des démarches administratives indispensables afin d'être pleinement opérationnel dès le mois de juin 2006.

II. Opérations sur le terrain

République démocratique du Congo

- Le Greffe a participé à trois réunions d'information sur la CPI à Kinshasa du 13 au 15 décembre 2005.
- Des séminaires organisés à l'intention des ONG, représentants de l'UNICEF et de l'église ainsi que d'autres agences internationales se sont tenus à Bunia du 19 au 28 février 2006.
- Une réunion avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme à Goma sur l'aide judiciaire apportée aux victimes s'est déroulée les 24 et 25 février 2006.
- Des réunions avec l'équipe de pays des Nations Unies et la MONUC ont eu lieu à Bunia les 21 et 22 février 2006.
- Le recrutement du coordonnateur chargé de l'information et de la sensibilisation sur le terrain ainsi que des 2 assistants chargés de l'information et de la sensibilisation sur le terrain a débuté.
- Le dispositif de réaction rapide (protection des témoins) a été mis en place et testé.
- Des sites visant à rendre possible les témoignages par liaison audio ou vidéo ont été recensés.
- Un système opérationnel de transport des témoins est en cours de planification.

Ouganda

- Le recrutement du coordonnateur chargé de l'information et de la sensibilisation sur le terrain ainsi que des 2 assistants chargés de l'information et de la sensibilisation sur le terrain a débuté.
- Les activités de sensibilisation sur le terrain comprennent:
 - a) Un atelier à l'intention des chefs religieux de l'ethnie Acholi, les 20/21 mars à Gulu
 - a) Un atelier sur la CPI à l'intention des chefs traditionnels, les 22/23 mars à Gulu
 - b) Des tables rondes /groupes de travail organisés à l'intention des ONG en coopération avec la Coalition ougandaise pour la CPI – du 24 au 31 mars à Gulu, Kitgum, Lira et Soroti
 - c) Une réunion d'information avec les Volontaires des Nations Unies les 3 et 4 avril 2006 à Kampala ou à Gulu.
- Des systèmes de protection des témoins ont été mis en place et testés.
- L'évaluation du degré de menace et de protection des témoins a été revue.

Darfour

- Une stratégie d'information et de sensibilisation adaptée à la situation est en cours d'élaboration.
- Des réunions ont eu lieu au siège de la Cour avec les représentants des ONG soudanaises en novembre 2005.
- Des structures d'assistance et de protection sont actuellement mises en place.

Secrétariat de l'Assemblée des États parties

Ratifications récentes de l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI : Bénin, Bolivie et Luxembourg

- *Cinquième session de l'Assemblée*
 - Des invitations à la cinquième session de l'Assemblée (ICC-ASP/S/5/04), qui doit se tenir à La Haye du 23 novembre au 1^{er} décembre 2006, et à la reprise de la session prévue à New York du 29 au 31 janvier 2007, ont été envoyées le 6 février 2006 à tous les États.

- *Reprise de la quatrième session de l'Assemblée*
 - Lors de la reprise de sa quatrième session qui s'est déroulée au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 26 au 27 janvier 2006, l'Assemblée a élu aux postes de juge de la Cour pénale internationale M. Hans-Peter Kaul (Allemagne), M. Erkki Kourula (Finlande), Mme Akua Kuenyehia (Ghana), M. Sang-hyun Song (République de Corée), Mme Ekaterina Trendafilova (Bulgarie) et Mme Anita Ušacka (Lettonie). Leur mandat, qui porte sur neuf ans, a débuté le 11 mars 2006.
 - L'Assemblée a également élu par consensus les six membres du Comité du budget et des finances : M. Lambert Dah Kindji (Bénin), M. David Dutton (Australie), M. Fawzi Gharaibeh (Jordanie), M. Myung-jae Hahn (République de Corée), Mme Elena Sopková (Slovaquie) et M. Santiago Wins (Uruguay). Leur mandat, qui porte sur trois ans, a débuté le 21 avril 2006.
 - Concernant les locaux provisoires destinés à accueillir le nombre croissant d'agents de la Cour en 2006, l'Assemblée a examiné le rapport sur la question que lui a présenté la Cour (ICC-ASP/4/INF.2), écouté la déclaration de l'Etat hôte et adopté la résolution ICC-ASP/4/Res.12, laquelle énonce la procédure d'élaboration par le Bureau d'un rapport destiné à être remis au Comité du budget et des finances.
 - Des copies papier des documents officiels de la reprise de la quatrième session de l'Assemblée (ICC-ASP/4/37) seront prochainement adressées aux États parties. Ces documents sont également disponibles dans toutes les langues officielles sur le site Internet de la Cour.³

- *Quatrième session de l'Assemblée*
 - Lors de sa quatrième session qui s'est tenue à la Haye du 28 novembre au 3 décembre 2005, l'Assemblée des États parties a, entre autres dispositions, adopté le Code de conduite professionnelle des conseils ainsi que le Règlement du Fonds au profit des victimes, défini les modalités de recrutement du personnel bénévole de la Cour, approuvé le projet de budget-programme pour l'exercice 2006 à hauteur de 80 471 200 euros et pour un effectif total de 624 personnes, institué un Bureau de liaison à New York, défini la procédure de pourvoi des postes au sein du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes et du Comité du budget et des finances, adopté un amendement relatif au mandat des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, adopté des amendements sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière relatifs au Fonds en cas d'imprévus et arrêté les dates et lieux des cinquième, sixième et septième sessions (2006-2009).
 - Des copies papier des documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée (ICC-ASP/4/32) ont été adressées aux États parties le 10 février 2006.

³ Tous les documents officiels de l'Assemblée des États parties sont disponibles sur le site Internet de la Cour pénale internationale à l'adresse suivante : <http://www.icc-cpi.int>.

• Comité du budget et des finances

- La sixième session du Comité du budget et des finances, qui se déroulera du 24 au 26 avril 2006 à La Haye, portera entre autres sujets sur le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2005, la question des locaux permanents et provisoires de la Cour, le système de retraite des juges, les conditions d'emploi et la rémunération du Procureur et des procureurs adjoints, le Plan stratégique de la Cour ainsi que les arriérés des États parties.

V. Le Bureau

- Le 14 février 2006, le Bureau a opéré une refonte de ses deux groupes de travail, l'un situé à La Haye et l'autre à New York, et entériné leurs mandats respectifs.
- Le groupe de travail de New York s'est vu, quant à lui, confier la mission de traiter les questions suivantes : la participation à l'Assemblée des États parties (y compris les mesures visant à accroître à la fois le volume des ratifications et le taux de participation des pays en développement), les arriérés (notamment les suggestions visant à encourager les versements ponctuels et les directives de présentation des documents relatifs aux demandes d'exemption), les propositions relatives à un mécanisme de contrôle indépendant et, enfin, l'aide à la mise sur pied du Bureau de liaison de New York.
- Le Bureau a chargé le groupe de travail sis à La Haye de se pencher sur les questions suivantes : les locaux provisoires, le lancement avec la Cour du processus de planification stratégique de la Cour, la présentation de propositions visant à améliorer la répartition géographique et la parité hommes-femmes dans le recrutement du personnel, le budget, les locaux permanents, les questions relatives à l'État hôte, notamment la délivrance de visas aux membres de l'Assemblée sans oublier le dialogue politique à l'échelon des ambassadeurs (vice-présidents).
- Le Bureau a adopté un cahier des charges spécial pour la question des locaux provisoires, aux termes duquel les deux vice-présidents du Bureau, l'ambassadeur d'Autriche, Erwin Kubesch, et l'ambassadeur d'Afrique du Sud, Hlengiwe Mkhize, auront un rôle de médiateur à tenir pour résoudre la question. Le groupe de travail est prié de s'atteler d'urgence à la question des locaux provisoires ainsi que de ce qu'il est convenu d'appeler les locaux provisoires utilisés à titre temporaire et de mener des consultations à grande échelle afin de s'assurer, entre autres, que les positions de la Cour sont suivies d'effet. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises, le 23 février et le 10 mars 2006.

VI. Réunion intersessions sur le crime d'agression

- La troisième réunion intersessions du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression se tiendra du 8 au 11 juin 2006 au *Liechtenstein Institute on Self Determination* de la *Woodrow Wilson School* de l'Université de Princeton, aux États-Unis. Participation à la réunion uniquement sur invitation.